

viennent un juge et découvre la supercherie qui, dans des circonstances diverses, amène l'homme bien portant à se déclarer malade, à alléguer des souffrances imaginaires pour se soustraire à l'accomplissement de ses devoirs.

Depuis l'écolier espiègle qui allègue une migraine pour s'épargner un pensum, jusqu'au soldat qui se mutilait pour éviter le danger de la guerre et à l'ouvrier qui exagère ou invente une infirmité pour obtenir des dommages immérités, que de cas dans lesquels le médecin est obligé, pour rester juste, de se demander si l'homme qui se plaint est digne de ses soins, s'il n'essaye pas de le tromper. Il y a des maladies simulées, d'autres simplement exagérées, certaines provoquées. Un conscrit se dit sourd, myope, aphone ou bègue, et il emploie dans son jeu une telle ténacité que la supercherie n'est pas toujours aisée à découvrir; cependant, un examen attentif et prolongé permet le plus souvent de découvrir la fraude. L'exagération des symptômes est plus difficile à apprécier; un homme est simplement fatigué, a une légère névralgie, c'est un soldat qui veut éviter une corvée; l'appréciation de son degré de fatigue est souvent très malaisée, et une trop grande sévérité expose le médecin à de fâcheuses déconvenues; une fièvre typhoïde, tout à fait au début, se traduit par de la lassitude, un peu d'embarras gastrique, symptômes tout subjectifs pour lesquels il faut croire l'affirmation du patient. Si on l'oblige à travailler quand même, on peut être la cause de sa mort. Un médecin de régiment ou de pénitencier est souvent exposé à ces erreurs, mais lorsqu'il est depuis longtemps chargé du même service, il acquiert assez vite une grande expérience, il observe son personnel. Très bienveillant et décidé à se laisser tromper par tout homme qui se présente une première fois à la visite, il connaît bientôt le petit nombre des hommes qui spécialement paresseux qui, toujours les mêmes, viennent demander de perpétuelles exemptions; ceux-là ont certainement droit à la justice, mais doivent être examinés avec plus de sévérité et de méfiance. Un examen attentif du prétendu malade, une observation consciencieuse, la comparaison des symptômes allégués ou présentés par le simulateur avec ceux de la maladie d'il feint d'avoir, suffisent souvent pour faire un diagnostic, et cependant, malgré les affirmations contraires, on est persuadé qu'un homme in-

telligent, étudiant avec soin les symptômes d'une maladie et l'ayant observée, un ancien infirmier, par exemple, peut arriver à induire en erreur le plus habile médecin. On cite souvent l'exemple d'un maître des hôpitaux de Paris qui exposait à ses élèves que l'attaque d'épilepsie est impossible à complètement simuler; un beau matin, au milieu de la visite, un de ses internes tombe brusquement, saisi de convulsions; il se préoccupe de lui donner des soins, mais profite de l'occasion pour montrer aux élèves les principaux symptômes de l'attaque, ceux qu'on ne peut simuler, mais que son interne, très habile, contrefaisait à merveille, n'ayant jamais été épileptique; il avait tendu un piège à son impeccable maître.

De tout temps, on a su non seulement alléguer et simuler certaines maladies, mais aussi s'en donner d'artificielles dans le même but, et à côté de l'art de guérir, existe celui de se rendre malade; les mendiants se procuraient des éruptions cutanées en se frottant avec des feuilles d'une variété de clématite appelée, à cause de cet usage, l'*herbe aux gueux*; d'autres fraudeurs s'introduisent des poudres irritantes sous la conjonctive et se procurent ainsi des maladies passagères les dispensant du travail. Il y a aussi les mutilations en vue de l'exemption du service militaire.

Sous la république romaine, des peines sévères étaient encourues par ceux qui se mutilaient. Pendant la guerre italique, le Sénat condamna à la prison perpétuelle Caius Vatinus, qui s'était coupé le pouce gauche pour s'exempter de cette guerre.

Suétone raconte qu'Auguste fit confisquer les biens d'un chevalier et le fit vendre comme esclave avec ses deux fils, auxquels il avait coupé les pouces pour les exonérer du service militaire.

Constantin, pour mettre un frein à ces mutilations, avait ordonné que ceux qui s'en rendraient coupables fussent marqués au fer rouge et conservé au service.

Au moyen âge et pendant les croisades, on envoyait une quenouille et un fuseau à ceux qui refusaient de se rendre à la guerre.

En France, sous le premier Empire, les mutilations devinrent à un moment fort nombreuses, et, en 1807, on créa les Compagnies de pionniers, qui devaient recevoir tous ceux qui se mutilaient et se rendraient volontairement impropres au service.

En Autriche, les soldats qui si-

mulaient les maladies étaient, autrefois au moins, très sévèrement punis. Dans certains cas, ils encouraient des châtiments corporels; dans d'autres, ils étaient condamnés à rester au service pendant toute leur vie. (ISFORDINK, *Militärische Gesundheit Polizei*. Vienne, 1827).

Les forçats, qui souvent redoutent plus que tout l'obligation du travail, sont passés maîtres en l'art de se rendre malades.

Les moyens qu'ils emploient, et qu'ils se transmettent par tradition orale, sont souvent très habiles et déroutent les médecins les plus intelligents et les plus méfiant. Le Dr Pierre en a découvert quelques-uns, mis en pratique aux îles du Salut, et les décrit dans les *Archives de médecine navale*.

Boire de l'eau savonneuse suffit à donner la diarrhée, mais, si on veut se procurer tous les symptômes de la dysenterie, il suffit, aux îles du Salut, de croquer une ou deux semences de la graine de sablier (*Hura crepitans* L.); une demi-graine suffit parfois, et une forte dose a souvent occasionné la mort.

Voulez-vous avoir la jaunisse, le procédé auquel le transporté a recours pour se la donner est très remarquable. Il laisse tremper dans l'huile 50 grammes de tabac environ, le fait ensuite sécher, puis passe la nuit à le fumer.

Le lendemain, il est atteint d'embarras gastrique avec fièvre et vomissements. Un jour au deux après, une coloration jaune d'or envahit les téguments et les conjonctives. Le poulx est petit; les urines, traitées par l'acide nitrique, donnent la zone verdâtre de la bile, les selles ne sont point décolorées. C'est un ictère sans obstruction, la teinte jaune est longue à disparaître.

Pour vomir du sang, il faut se faire une piqûre en arrière des fosses nasales, en avaler le sang et provoquer ensuite le vomissement.

Pour se donner l'apparence du scorbut, le condamné se frotte les gencives avec du sel de cuisine. Pour obtenir, aux membres inférieurs, les taches caractéristiques, il place d'abord sur la jambe deux liens circulaires, l'un au-dessus des malléoles, l'autre au-dessus du genou. L'arrêt de la circulation détermine naturellement la stase sanguine et le gonflement du membre; il prend alors une lanière ou une petite planchette et tapote violemment la partie œdématisée; le tour est joué.

Un fil de laine imprégné de tartre dentaire et introduit sous la